

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 3 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 34

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 25/02/2016

Objet de la délibération : Approbation de la participation de la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château au Fonds Solidarité Logement

L'an deux mille seize et le trois mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Jacques Blanchard donne procuration à Jean Marc Sardat

Bernard Bonnet donne procuration à Iwan Mayet

Mme Marie George Bouhe donne procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Robert Decourtye

Secrétaire de séance : Jean Claude Civard

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160303-2016019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2016

Vu la loi n°90-449 du 31/05/1990 visant la mise en œuvre du droit au logement

Vu la loi n°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu la loi n°2007-290 du 05/03/2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Loire, en date du 11 février 2016 à destination du Président de la Communauté de Communes quant à la participation au Fond Solidarité Logement

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire le principe du Fonds Solidarité Logement (ancien FLU – Fond Logement Unique) par la loi Besson du 31/05/1990. Ce fond permet d'aider les ménages en difficulté pour :

- Faire face aux frais d'accès au logement
- Se maintenir dans un logement
- Faire face à des difficultés pour régler des factures liées au logement.

Les aides se font sous forme de prêts ou de secours.

En 2015, environ 75 ménages du Pays de St Bonnet le Château ont eu accès à ces aides pour un total de 21 340€.

Le Conseil Départemental de la Loire sollicite la contribution à ce fond de l'ensemble des EPCI de la Loire à hauteur de 0.20€/habitant.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil :

-Accepte par la proposition du Président et décide que le Communauté de Communes participera au Fond Solidarité Logement au coût de 0.20€/hab. soit 2 499.20 (pop. INSEE 2012 : 12 412 habitants) ;

- Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier

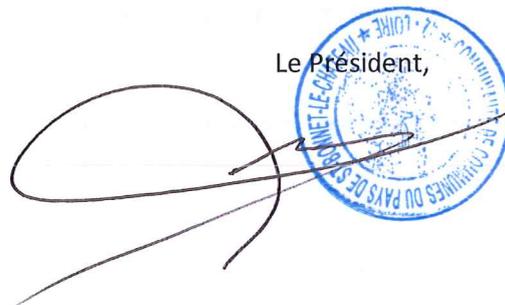
Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Marols,

Le 3 mars 2016

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160303-2016019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2016

Iwan MAYET